

## DISPOSITIF E.CARE



Dispositif d'appui destiné aux professionnels de santé dans les prises en soin de patient adulte en situation de vulnérabilité, avec pathologies chroniques.

⇒ **Le dispositif e.CARE facilite le lien ville-hôpital**

Une situation que vous vivez comme complexe ?

06 26 93 85 58 (9h-16h)



# DROITS ET SANTÉ

Les personnes dépendent des caisses d'assurance maladie du département de leur **domiciliation postale**. **Quand la personne change de région** (sans changement de régime), il faut commencer par déclarer le changement : 3646, Ameli (assuré) ou par courrier.

**A savoir** : les numéros de sécurité sociale commençant par 7 et 8 sont des numéros provisoires, impossible de numériser les démarches, pas de compte Ameli.

**Pour raison de sécurité des données**, le bénéficiaire doit appeler lui-même ou être présent lors de l'appel 3646.

## PUMa (Protection Universelle Maladie)

### Quoi ?

**PUMa : couvre 70 % de la dépense**

La PUMa est l'ancienne Couverture médicale universelle (CMU), elle couvre 70 % des dépenses. La mutuelle privée et la C2S couvrent les 30 % restants.

[i La protection universelle maladie | ameli.fr | Assuré](#)

### Pour qui ?

Salarié, indépendant, résident de manière stable (*justificatif de résidence de plus de 3 mois, sans interruption*) et régulière, c'est-à-dire avec un droit au séjour.

### Comment ?

[Formulaire en ligne](#)

→ **A envoyer par voie postale, en guichet ou boîte aux lettres CPAM.**

Délai d'attente : environ 3 semaines

## Affection Longue Durée (ALD)

### Quoi ?

[i Faire une demande de prise en charge en ALD | ameli.fr | Assuré](#)

**Ce dispositif permet la prise en charge de pathologies qui nécessitent un traitement prolongé. L'ALD ne couvre que les traitements et examens en relation avec l'affection qui a été déclarée.**

**Ex** : ALD pour l'asthme ne couvrira que les visites chez le pneumologue, les traitements liés à l'asthme, ...  
Si je me casse la jambe, je serai remboursé dans le cadre de ma couverture (ex : PUMa + C2S)

Commission médicale → service administratif → validation sous 48h ou renvoi de la demande au spécialiste de l'ALD qui aura le dernier mot sur le 3<sup>e</sup> volet à renvoyer au service administratif.

**Durée de traitement de la demande : 2 à 14 jours (suivant la situation)**

## La Complémentaire Santé Solidaire : C2S

### Quoi ?

C2S (ancienne CMU-c et ACS): prise en charge de la partie complémentaire. Adaptée en fonction des revenus, gérée par l'assurance maladie ou par une mutuelle classique conventionnée dans le cadre de la C2S.

### Combien et pour qui ?

En fonction des revenus, du nombre de personnes composant le foyer.

**Avec ou sans participation financière (0 € ou 1 € / j max/ pers)**

### Comment ?

[Formulaire en ligne](#) ou possibilité de le retirer au guichet de la CPAM.

### IMPORTANT

**Pas d'avance de frais sur présentation de l'attestation !!**

C2S renouvelable automatiquement si la personne bénéficie du RSA ou de l'ASPA

	Sans participation financière	Avec participation financière
1 personne	9 571 €	2 921 €
2 personnes	14 357 €	19 382 €
3 personnes	17 229 €	23 259 €
4 personnes	20 100 €	27 135 €

Au-delà de 4 personnes + 3 829 € par personne supplémentaire + 5 169 € par personne supplémentaire



# Aide Médicale d'État : AME

## Quel support ?

Une carte, date de validité d'au moins 1 an (à partir de la date de réception de dossier)



## Qui ?

Ressortissant étranger en situation irrégulière en France Europe, hors Europe, sous réserve de justifier :

- Identité
- Ressources ne dépassent pas un certain plafond (idem que C2S)
- Résidence stable et ininterrompue depuis plus de 3 mois (justifiable)

⚠ Toutes les pages de passeport (même vierges) doivent être transmises.

N'est pas applicable pour Mayotte.

[Formulaire en ligne](#) ou à retirer à la CPAM

[Lien CPAM](#)

## Pour être aidé sur la constitution de la demande

- Le centre communal d'action sociale (CCAS) de votre ville,
- Les services sanitaires et sociaux,
- Une association agréée,
- Un établissement de santé.

## IMPORTANT

### Pas d'avance de frais

⚠ Le refus de prise en charge des personnes ayant l'AME avec présentation de la carte est une **DISCRIMINATION DE SOIN**

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : Toute personne doit bénéficier des soins les plus adaptés à son état de santé. Article 225-1 et article 225-2 du Code pénal : la discrimination commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

## Comment ?

### • Une première demande

A déposer en agence (lundi au vendredi de 8 à 17h)

⚠ La première demande doit être déposée en présentiel par le demandeur ! Il est de même pour retirer la carte !

### • Un renouvellement d'AME

Renouvellement 2 mois avant la fin de droits, à partir de la réception du courrier de fin de droits.

Dépôt du formulaire en guichet ou par voie postale.

## A SAVOIR

- Quand AME, vérification des droits possible selon certains logiciels (ex: CDR Sesam-Vitale)
- C'est un remboursement de base
- Reste à charge important sur optique et dentaire !
- Quand régularisation de la situation administrative, fin d'AME → faire une demande de PUMa et de C2S (selon nouvelle situation)
- Pas d'avance du forfait passage urgence !

# FPU- Forfait Passage Urgences

## Quoi ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, chaque personne qui se rend aux urgences sans être hospitalisée doit régler un « forfait patient urgences (FPU) » d'un montant de 19,61 € ou de 8.99 € si ALD

## Qui ?

Le FPU n'est pas à payer pour les personnes suivantes :

- femmes enceintes bénéficiaires de l'assurance maternité ;
- bénéficiaires d'une pension d'invalidité ;
- bénéficiaires de prestations suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant une incapacité supérieure à deux tiers ;
- assurés mineurs victimes de violences sexuelles ;
- nouveau-nés de moins d'un mois ;
- donneurs d'organe ;
- titulaires d'une pension militaire d'invalidité ;
- victimes d'actes de terrorisme ;
- bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) ;
- personnes écrouées.

Après votre passage aux urgences, vous pourrez envoyer vos justificatifs d'arrêt de travail à l'établissement, qui pourra annuler ou revoir la facture du FPU.



Remboursé par C2S ou mutuelle  
⚠ Avance des frais

**ASPA** : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées  
**ALD**: Affection Longue durée  
**AME** : Aide Médicale d'Etat  
**C2S** : Complémentaire Santé Solidaire  
**FPU**: Forfait Passage aux Urgences  
**BAL** : Boîte Aux Lettres  
**VP** : Voie Postale  
**CMU-c** : Couverture Maladie Universelle complémentaire  
**SS**: Sécurité Sociale

La CPAM propose des formations pour pouvoir faire appel aux services

- LUP (Ligne Urgence Précarité)  
[stephane.deleris@assurance-maladie.fr](mailto:stephane.deleris@assurance-maladie.fr)
- MiSAS (Mission Accompagnement Sociale et de Santé)  
[dominique.rouzade@assurance-maladie.fr](mailto:dominique.rouzade@assurance-maladie.fr)

@ : <https://partenaires.cpam31.fr/>

